

Guillaume possède des fonds à Romanèche qui selon un usage bien établi sont rattachés à sa seigneurie de Chénas. Le 3 décembre 1741, lorsque son notaire Nicolas Defranc attache son cheval à la grille du château de la Roche, Guillaume a acté depuis longtemps de se séparer de ce tènement. Ces deux fonds situés à Romanèche appelés le Bois et le Maréchal contiennent ensemble cent dix huit coupées mesure de Mâcon. L'acquéreur est Claude Brosse du Pertuy, marchand commissionnaire en vins, qui, flairant la bonne affaire a fait le trajet depuis Charnay. Les deux parcelles qu'il convoite sont situées sur la paroisse de Romanèche et ne sont séparées de la paroisse de Chénas que par le chemin de Mâcon à Beaujeu. On situe très bien ces deux lots d'autant qu'ils portent encore aujourd'hui les mêmes dénominations cadastrales. La terre du Bois se confie par le chemin de Mâcon à Beaujeu et celui des Thorins à Saint Symphorien. La terre Maréchal est confinée par le même chemin de Beaujeu et par les vignes de plusieurs particuliers. Les deux parties ont convenu du prix de soixante livres par coupée soit sept mille quatre vingt livres payables dans quatre ans à compter du premier décembre prochain. Sans que l'on explique la raison de cet état de fait, alors que le seigneur décimateur de Romanèche est l'abbé de Tournus, selon l'usage des lieux où les fonds sont situés, c'est à Guillaume que revient le servis annuel et perpétuel de cinq sols tournois payable à chaque Saint Marin d'hiver au château de la Roche ou à la Tour du Bief. Selon un usage également très en vogue, le prix de la vente est agrémenté d'une étrenne de quatre cent quatre vingt livres¹ en faveur de Madame la Présidente. Inutile de chercher à assimiler ce cadeau à un dessous de table car il est inscrit en toutes lettres dans l'acte ! L'épouse de Georges Antoine détentrice de ce titre de complaisance le partage t-elle avec sa belle-fille dont l'époux Guillaume est l'actuel président de la Cour des Monnaies de Lyon ? Rien n'est moins sûr car Guillaume n'est pas encore affublé de ce titre familial et affectueux que son père conservera jusqu'à sa mort et la largesse tombera bien dans le gousset de l'épouse de Georges Antoine qui est toujours de ce monde !

Dans la relation de cet événement somme toute assez banal, un détail l'est beaucoup moins. L'acquéreur de ce beau tènement à la limite de Chénas et de Romanèche ne se satisfait pas d'être un négociant réputé de la région, c'est le propre fils de Claude Brosse² dit "le grand", l'illustre vigneron de Charnay. D'une taille particulièrement remarquable, cet

1 Soit 6,78 % du montant global

2 Claude Brosse serait né en 1656 rendant caduque l'hypothèse de sa venue à Versailles en 1660, d'autant que la cour ne s'installa dans le célèbre palais qu'en 1682.

individu s'était rendu doublement célèbre pour être monté à Versailles avec son char à bœufs lesté de quelques pièces de vin afin de présenter sa production à la Cour du roi de France. On lui attribue une légende assez singulière. Alors que le producteur de vin assiste à la messe dominicale dans la chapelle³ du château de Versailles avec la ferme intention de dévoiler le produit de ses vignes à la Cour, Louis XIV du haut de sa loge remarque notre homme qui semblerait - audace outrancière - se tenir debout pendant l'eucharistie. Le souverain lui envoie un de ses lieutenants afin de lui signifier l'impertinence de son attitude. Or le constat est manifeste : malgré les apparences, l'homme d'une taille impressionnante est bel et bien agenouillé comme il est d'usage dans cet instant de profond recueillement. Au rapport de son officier, le roi a insisté pour rencontrer ce grand gabarit dès la fin de la cérémonie. Et voilà notre vigneron confronté au roi dans toute sa majesté entouré d'une kyrielle de courtisans. Le souverain lui demande de décliner son identité et ce qui lui vaut sa présence en ces lieux. Envahi d'une respectueuse déférence, tournant son chapeau dans ses mains et cherchant ses mots, Claude se présente en vantant les qualités de son vin du Mâconnais produit à base du noble chardonnay qu'il est venu faire découvrir au roi et dont il se propose d'abreuver la Cour. Impressionné par la taille de ce colosse et séduit par la délicatesse de son breuvage, le roi offre au vigneron de devenir son fournisseur.

Cette péripétie pour anodine qu'elle paraisse a changé la vie de notre géant qui de vigneron s'est converti en commissionnaire en vins afin de répondre à la demande croissante de la Cour pressée d'agrémenter sa table du même breuvage que celle du roi. L'histoire ne dit pas si notre vigneron se tint debout ou agenouillé devant le monarque ni si celui-ci fut sidéré davantage par sa taille, la callosité de ses mains ou la qualité de son vin ! Ne doutons pas en revanche qu'en achetant quelques décennies plus tard les terres cadastrées le Bois et le Maréchal, le fils de Claude se fera fort de les planter en vignes pour tirer de ce terroir d'exception, au pied d'un moulin connu alors uniquement comme pourvoyeur de farine, des vins difficiles à imiter en d'autres lieux ! A défaut de nous expliquer la raison de cette vente alors que Guillaume ne semble confronté à aucun problème pécuniaire, cet acte nous démontre à quel point les bonnes terres à vigne sont déjà très convoitées au milieu du dix-huitième siècle. Convoitise parallèle à la reconnaissance des terroirs qui dès cette époque, comme partout en France, marque le prélude de la notion de cru.

3 Il s'agit de la chapelle "provisoire" qui servira de 1682 à 1710, date de la fin des travaux de la chapelle royale que l'on connaît aujourd'hui !